

Modalités de participation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la BIAT

Vendredi 22 avril 2022 à 10 heures 30

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, l'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra hors la présence physique des actionnaires. Une retransmission en direct sera assurée via une plateforme dédiée sur le site de la banque www.biat.com.tn

Les actionnaires, préalablement enregistrés et authentifiés, pourront exercer leur droit de vote, suivre la réunion et poser leurs questions selon la démarche décrite ci-dessous.

Comment s'enregistrer ?

- L'actionnaire est invité à se connecter au site de la banque www.biat.com.tn ou à se rendre directement sur le lien actionnaire.biat.com.tn

- L'actionnaire renseigne obligatoirement le formulaire d'enregistrement avec les informations suivantes :

- Le Nom et Prénom ;
- Le Numéro de sa carte d'identité ou son numéro RNE ;
- Le nom de son intermédiaire en bourse ;
- Le nombre de titres ;
- l'adresse e-mail ;
- Le Numéro de téléphone.

- Dès l'authentification des informations fournies par l'actionnaire, un mail lui sera adressé avec ses codes d'accès à la plateforme (login et mot de passe). Il pourra alors se connecter, consulter et télécharger les documents de l'assemblée, notamment le rapport sur la gestion de la banque, le projet de résolutions et le formulaire spécial de vote. L'ensemble de ces documents est mis en ligne dans les délais réglementaires.

- En cas de soucis d'authentification, un mail sera adressé à l'actionnaire pour l'informer et l'assister.

- Pour toute réclamation relative à l'enregistrement, merci de contacter le numéro suivant : **31 31 25 91 - 58 54 10 97** ou adresser un email à l'adresse suivante : helpdeskAG@biat.com.tn

Comment poser ses questions ?

L'actionnaire enregistré et authentifié peut adresser ses questions par mail à l'adresse comfinanciereAG@biat.com.tn jusqu'au 15 avril 2022.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la banque au plus tard le 19 avril 2022 par retour d'email.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la banque avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante, parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'assemblée.

Comment voter ?

Les actionnaires sont invités à consulter, à travers la plateforme dédiée, les documents de l'Assemblée Générale Ordinaire mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote.

Ils sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir de préférence au Président de l'Assemblée, lequel pouvoir doit parvenir au siège social de la banque au plus tard le 19 avril 2022.

Le bulletin de vote peut être envoyé soit par courrier officiel soit à partir de leur adresse e-mail personnelle indiquée dans le formulaire d'enregistrement.

Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

Il n'est tenu compte que des votes reçus au plus tard le jeudi 21 avril 2022 à minuit.

Comment participer à distance ?

Le vendredi 22 avril 2022 à 10 heures 30, un lien sera disponible sur la plateforme pour assister à l'assemblée. Tout actionnaire authentifié et préalablement enregistré pourra assister à l'assemblée en cliquant sur le lien.

Dates à retenir :

- Ouverture des inscriptions sur le site : 8 avril 2022
- Mise en ligne des documents sur le site et réception des questions : 8 avril 2022
- Date limite de réception des questions : 15 avril 2022
- Délai maximum pour répondre aux actionnaires : 19 avril 2022
- Date limite d'inscription sur le site : 21 avril 2022
- Fin de réception des votes : 21 avril 2022 (minuit)
- Date de la tenue de l'AGO 2022 : 22 avril 2022 à partir de 10h30

Contacts utiles :

- Pour toute réclamation relative à l'authentification ou à l'enregistrement des actionnaires sur la plateforme, merci de contacter les numéros suivants : **31 31 25 91 - 58 54 10 97** ou adresser un email à l'adresse suivante : **helpdeskAG@biat.com.tn**
- Les questions écrites relatives à l'assemblée générale sont adressées par mail à l'adresse **comfinanciereAG@biat.com.tn** avant le 15 avril 2022.
- Pour tout support technique le jour de l'assemblée générale, une hotline sera mise à la disposition des actionnaires.